

Code de vie

École Sainte-Geneviève

2017-2018





Septembre 2017

À tous les parents

Madame, Monsieur,

Vous trouverez, dans le présent document, le code de vie de notre école. Celui-ci contient plusieurs informations qui contribueront au bien-être et à la sécurité de vos enfants tout au long de l'année.

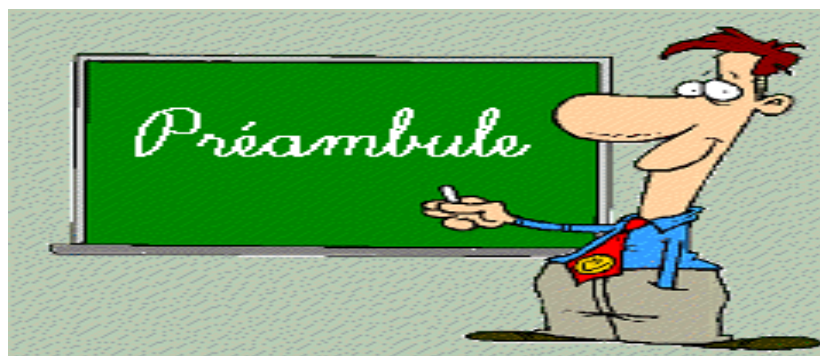
En plus d'accompagner les élèves dans le développement de leur autonomie et de leur sens des responsabilités, les règles de vie permettent à tous de s'épanouir dans un environnement où chacun est respecté. Les membres du personnel y accordent donc une grande importance qui, nous l'espérons, sera partagée.

Que cette année 2017-2018 soit porteuse de réussite, de dépassement de soi et de plaisir!

Bonne année scolaire à tous !

Manon Fortin
Directrice

Simon Germain
Directeur adjoint



Notre école est située sur le territoire de la Commission scolaire des Découvreurs et accueille des élèves de la maternelle à la 6^e année. Les enseignants et intervenants de notre milieu considèrent leur école comme une mini société, et pour cette raison, ils s'inspirent des droits de la personne pour encadrer l'ensemble de la vie scolaire.

Ainsi, les règles de vie enseignées et appliquées à l'école Du Versant \ Sainte-Geneviève visent à développer chez les élèves le respect des autres, l'estime de soi, la responsabilisation et le sens de l'effort, tout en s'assurant d'un partenariat avec les parents.

De plus, l'encadrement donné à l'école reconnaît à l'élève le droit à l'erreur, pourvu qu'il fasse des efforts pour améliorer sa conduite.

En terminant, il ne faut surtout pas négliger l'importance primordiale de l'exemple des adultes qui entourent les enfants dans le développement de leurs habiletés sociales. C'est pourquoi ce code de vie ne s'adresse pas uniquement aux élèves, mais aussi à tous les intervenants qui gravitent autour d'eux ainsi qu'aux membres du personnel.

Nos valeurs

- ☑ Respect des autres et des différences
- ☑ Autonomie et sens des responsabilités
- ☑ Sens de l'effort
- ☑ Confiance et estime de soi
- ☑ Goût d'apprendre



Objectifs



- ☑ Maintien d'un climat d'apprentissage pacifique et sécuritaire
- ☑ Développement des habiletés au niveau de la résolution de conflits

Les fondements de l'encadrement scolaire

- ☑ Règles claires
- ☑ Une intervention éducative adaptée aux besoins de l'élève
- ☑ Des mesures d'aide suffisantes
- ☑ Collaboration étroite entre tous les intervenants

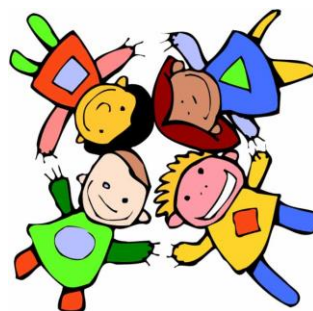
Les règles de vie

- Je suis au bon endroit au bon moment.
- Je suis calme et je suis en silence lors de mes déplacements.
- Je suis respectueux en paroles et en gestes avec mes pairs ainsi que les intervenants.
- Je respecte les règles de sécurité et de fonctionnement de l'école.

Gestion des manquements

À l'école Sainte-Geneviève, les écarts de comportements sont gérés selon une procédure établie en fonction de plusieurs composantes. Ainsi, les conséquences appliquées varient selon :

- La nature du manquement
- La gravité du geste posé
- La fréquence du geste posé
- L'intention de l'auteur du geste
- La capacité de l'élève à reconnaître ses torts



Cependant, lorsqu'il s'agit d'une situation d'intimidation, des mesures particulières sont appliquées. (référence : Plan de lutte contre l'intimidation et la violence)

Manquements mineurs

Comportements de l'élève qui nuisent au fonctionnement de la classe ou aux autres activités de l'école.

Règles de vie	Exemples de comportements à éviter
Je suis au bon endroit au bon moment.	Continuer à jouer dans les modules lorsque la cloche sonne
Je suis calme et en silence lors de mes déplacements.	Courir lors de mes déplacements Crier lors de mes déplacements
Je suis respectueux en gestes et en paroles avec mes pairs ainsi que les intervenants.	Faire des jambettes Cracher Utiliser un langage grossier Sacrer Pousser
Je respecte les règles de sécurité et de fonctionnement de l'école.	Lancer des balles de neige Posséder des objets non permis

Procédure lors d'un manquement mineur

- ☑ L'intervenant témoin du geste posé consulte le titulaire de l'élève.
 - ☑ L'intervenant témoin du geste posé remet un billet jaune à l'élève.
 - ☑ L'élève fait signer son billet jaune par son parent.
 - ☑ Le lendemain, l'élève rapporte le billet jaune signé à son titulaire.
 - ☑ Au besoin, des moyens nécessaires sont mis en place pour effectuer le suivi auprès des parents.



Il est à noter qu'après avoir reçu 5 billets jaunes, l'élève restera en retenue après l'école lors d'une date prédéterminée. (référence : annexe 1)

Manquements majeurs

Comportements de l'élève qui constituent une atteinte grave aux règles, aux normes sociales et au bien-être physique ou psychologique d'une personne ou d'un groupe de personnes. Le geste posé peut aussi représenter un danger pour soi, les autres ou l'environnement, et nécessite un arrêt d'agir.

Exemples de comportements à éviter
Impolitesse envers l'adulte
Refus d'obéir
Violence verbale
Violence physique
Vandalisme (graffitis, bris de matériel qui n'appartient pas à l'élève)
Vol
*Menace contenant des propos agressifs
Tout autre acte jugé grave par la direction

*Il est à noter que lorsqu'il s'agit de menaces répétées adressées à même personne, des mesures particulières sont appliquées.

(référence : Plan de lutte contre l'intimidation et la violence)



Procédure lors d'un manquement majeur

- Les enseignants des élèves impliqués se concertent.
- L'intervenant témoin de la situation informe l'éducatrice spécialisée.
- L'éducatrice spécialisée rencontre les élèves impliqués.
- L'éducatrice spécialisée avise la direction de la situation.
- La direction prend les décisions nécessaires en collaboration avec l'éducatrice spécialisée.
- La direction ainsi que l'éducatrice spécialisée rencontrent les élèves impliqués.
- Le parent est informé, par téléphone, du manquement majeur ainsi que des conséquences qui seront appliquées.

Conséquences appliquées

L'élève qui reçoit un carton rouge est automatiquement suspendu pour une durée minimale d'une demi-journée. Cette suspension peut se dérouler à l'interne ou à l'externe. La direction prendra les décisions nécessaires, en concertation avec les intervenants concernés.

Des modalités supplémentaires peuvent aussi être fixées :

- Réintégration de l'élève accompagné de son parent
- Travail supplémentaire
- Fiche de réflexion
- Excuses sous différentes formes (verbales, écrites, etc.)
- Réintégration progressive en classe par l'élève
- Rencontre par le policier éducateur

Règles de sécurité sur la cour d'école



Balançoires (AM : 1^e-2^e-3^e année) (PM :4^e 5^e-6^e année)



- Être bien assis sur le siège;
- Être un élève par balançoire;
- Se balancer de l'avant vers l'arrière;
- Ne pas sauter de la balançoire lorsqu'elle est en mouvement;
- Rester sur le gazon lorsqu'on ne se balance pas.

;

Modules de jeux



- Monter par les endroits prévus;
- Glisser assis, les pieds devant;
- Attendre que la glissoire soit libérée avant de s'engager;
- Libérer le bas de la glissoire rapidement;
- Ne pas se pousser, courir ou faire des jeux de poursuite
- Se suspendre par les mains sur les parties grises, rouges et bleues;
- Ne pas sauter en bas de la glissoire ou du module;
- Ne pas grimper sur le dessus du module.

Terrain de baseball (4^e - 5^e - 6^e année)

- Jouer à l'intérieur des limites du jeu;
- Ne pas se bousculer pour attraper le ballon;
- Ne pas dépasser le milieu du terrain;
- Ne pas sauter par-dessus la clôture;
- Revenir rapidement à la 1^{re} cloche.





Terrain de mini soccer (selon l'horaire)

- ☑ Jouer à l'intérieur des limites du jeu;
- ☑ Ne pas se suspendre aux buts;
- ☑ Ne pas placer des manteaux et des objets dans les mailles des filets.

Terrain de basketball (selon l'horaire)

- ☑ Jouer à l'intérieur des limites du jeu;
- ☑ Ne pas se suspendre aux paniers et aux chaînes



Sable autour des modules

- ☑ Laisser le sable dans la zone désignée;
- ☑ Ne pas lancer de sable;
- ☑ Secouer ses pieds et ses vêtements à la sortie du carré de sable.



Ballon-poire

- ☑ Être deux au maximum par ballon-poire;
- ☑ Frapper le ballon-poire avec les mains jointes;
- ☑ Ne pas se suspendre à la barre de métal;
- ☑ Faire la file le long du mur de l'école.



Durant la récréation

- ☑ Pour entrer à l'intérieur de l'école, tu dois demander la permission à un surveillant;
- ☑ Ne pas rester sur le balcon;
- ☑ Ne pas marcher sur les grilles et s'asseoir sur le muret.

Autres règles :

Ponctualité

- L'élève qui arrive en retard doit se présenter au secrétariat;
- Un billet de retard lui sera remis;
- Retenue au 5e billet.

Tenue vestimentaire

- L'élève doit se vêtir proprement, de façon convenable et porter des chaussures en tout temps;
- L'élève doit avoir une paire de chaussures pour l'intérieur et une paire différente pour l'extérieur;
- Les camisoles (bretelles spaghetti), T-shirts, jupes et shorts trop courts (mi-cuisse), les pantalons déchirés ne sont pas tolérés;
- Les vêtements affichant des dessins à caractère violent, raciste ou sexiste ne sont pas permis.

Objets personnels

- À moins d'une permission spéciale du titulaire, les jouets et objets personnels ne sont pas autorisés à l'école et sur la cour d'école.

Vélo, patins à roues alignées et planche à roulettes

- Il est interdit de circuler sur la cour d'école à vélo, en patins à roues alignées ou en planche à roulettes;
- Le port du casque est obligatoire.

Vouvoiement

- S'adresser aux adultes en leur disant « VOUS », « MADAME » ou « MONSIEUR ».

« Arrosons les fleurs, pas les mauvaises herbes. »

Nous croyons à l'importance d'orienter nos interventions positivement, dans le but de souligner le bon rendement général de nos élèves et leur adhésion aux règles de vie de l'école Sainte-Geneviève.

Pour ce faire, nous porterons attention à valoriser la bonne conduite des élèves. Ainsi, un inventaire de nombreuses conséquences positives est disponible et elles sont appliquées à l'école.



Les bons comportements permettront aux enfants de participer à une activité récompense organisée pour chaque étape.

En terminant, il est démontré que la collaboration école-famille est l'un des facteurs de réussite scolaire chez les enfants. Nous comptons donc sur vous ! Ainsi, en combinant nos actions et nos efforts, votre enfant pourra vivre dans un milieu de vie sécurisant et stimulant.

Bonne année scolaire!

L'équipe de l'école Sainte-Geneviève